



11. (02/02/2022 11:38:56)



Mur de façade Est du bâtiment édifée sur la parcelle 322 et mur séparatif bordant le côté Ouest de la parcelle cadastrée section AZ numéro 323 :

Je relève la présence d'une fissure verticale du l'édifice 322 au-dessus et sur le côté droit de l'angle supérieur droit de la porte d'accès peinte de couleur bleue n°2.



1. (02/02/2022 11:37:14)



2. (02/02/2022 11:37:22)





3. (02/02/2022 11:37:23)

Le mur peint de couleur blanche édifié en bordure Ouest de la parcelle 323 comporte quelques fissures.



4. (02/02/2022 11:37:30)





5. (02/02/2022 11:37:37)



6. (02/02/2022 11:37:43)

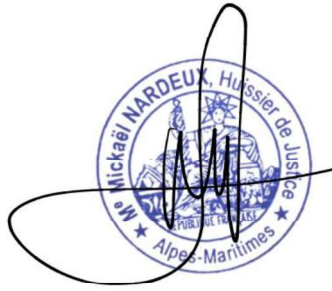




7. (02/02/2022 11:37:51)



Mes constatations terminées, je me suis retiré en mon Etude et tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 96 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Micaël NARDEUX
Huissier de Justice

Coût du présent procès-verbal de constat : à l'original



4. Constat d'Huissier

4.2 Pendant travaux

Maître Mickael NARDEUX

HUISSIER *de* JUSTICE

79, Avenue Victor Tuby

Les Cariatides

« Résidence Héméra »

06140 VENCE



Tel. 09.87.41.07.49

etude@huissier-nardeux.fr

Ligne constat. 06.51.80.18.82

contact@constat-vence.fr

EXPEDITION CONFORME

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**LE LUNDI VINGT HUIT FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 09 heures 50.**

A la requête de :

SASU DEMCY, immatriculée au RCS de VERSAILLES n°404490476, dont le siège social est Etablissement Chastagner Agence Sud - 99, Rue Jean Aubert- ZI GREZAN, 30000 NIMES, FRANCE, agissant diligence de son représentant légal en exercice,

Lequel m'a préalablement exposé :

Que la société requérante doit procéder à la démolition du bâtiment de l'Ecole « Les Gerles » situé Boulevard François Suarez à 06340 LA TRINITÉ .

Que préalablement à l'ouverture du chantier, la société DEMCY me sollicite à l'effet de me rendre sur place et de procéder à toutes constatations utiles de l'état de l'accès chantier Est et de l'état du pont enterré passant au-dessus du canal de Laghet au niveau du carrefour routier situé face au groupe scolaire Victor Asso.



Déférant à cette réquisition ,

Je, Maître Mickaël NARDEUX, Huissier de Justice à la résidence de 06140 VENCE, 79,
Avenue Victor Tuby, soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

ECOLE LES GERLES

Bd François Suarez

06340 LA TRINITE

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)



Tracé approximatif des
constatations réalisées



EN PRÉSENCE DE :

Madame Anna MICHETTI, Chargée de mission urbanisme Mairie de LA TRINITE, ainsi déclarée,

Monsieur Christophe GIRAUD, Service ouvrage d'art au sein de la Métropole NCA, ainsi déclaré,

Monsieur Didier RATTO, Chef de service adjoint au chef Police municipale de la commune de LA TRINITE, ainsi déclaré,

Madame Marion PIERINI, Service ouvrage d'art au sein de la Métropole NCA, ainsi déclarée,

Monsieur Walid ELHANNA, Chef de projet EGIS, Assistance maîtrise d'œuvre DEMCY sur la bonne exécution des travaux, ainsi déclaré,

Et de Monsieur Marc PENALVER NAVARRO, Service voirie au sein de la Mairie de LA TRINITE, ainsi déclaré.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

État des lieux - Accès chantier Est

Je réalise un film vidéo de l'état de l'enrobé et des aménagements avoisinant de l'accès chantier Est entre le portail d'entrée Est de l'Ecole Les Gerles jusqu'au carrefour routier situé au droit du groupe scolaire « Victor Asso ».

État des lieux du pont enjambant le canal du Laghet sous le carrefour routier

Accompagné des personnes ci-avant, j'accède au canal enteré du Laghet depuis une entrée située à plusieurs centaines de mètres en amont du carrefour routier.

Arrivés à l'aplomb du carrefour routier situé au droit du groupe scolaire « Victor Asso », les techniciens présents procèdent à des opérations de contrôle de l'état des travées du pont.

L'ouvrage est en bon état général hormis:

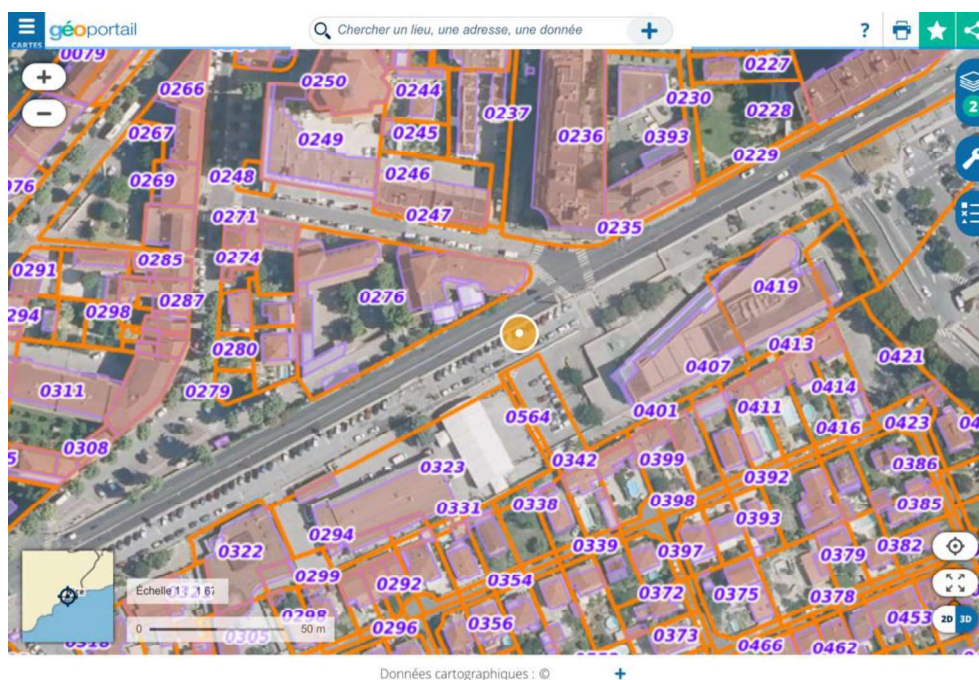
Sur le côté Nord de la travée Ouest du pont je relève la présence d'une zone d'efflorescence du béton ainsi qu'un trou avec fer à béton rouillé apparent et une tache d'humidité.

Sur le côté Sud de la travée Est, je relève un éclat du tablier en béton avec fers à béton apparent rouillés.



Sur tout le côté ouest du pont, le béton soutenant la chaussée est épaupré avec fer à béton rouillées apparents.

Le côté de la travée Est du pont est bordé de stalagtiques formés par une substance de couleur blanchâtre. Le béton est également épaupré sur toute la longueur du pont avec fers à béton rouillés apparents.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (28/02/2022 10:34:23)





2. (28/02/2022 10:35:11)

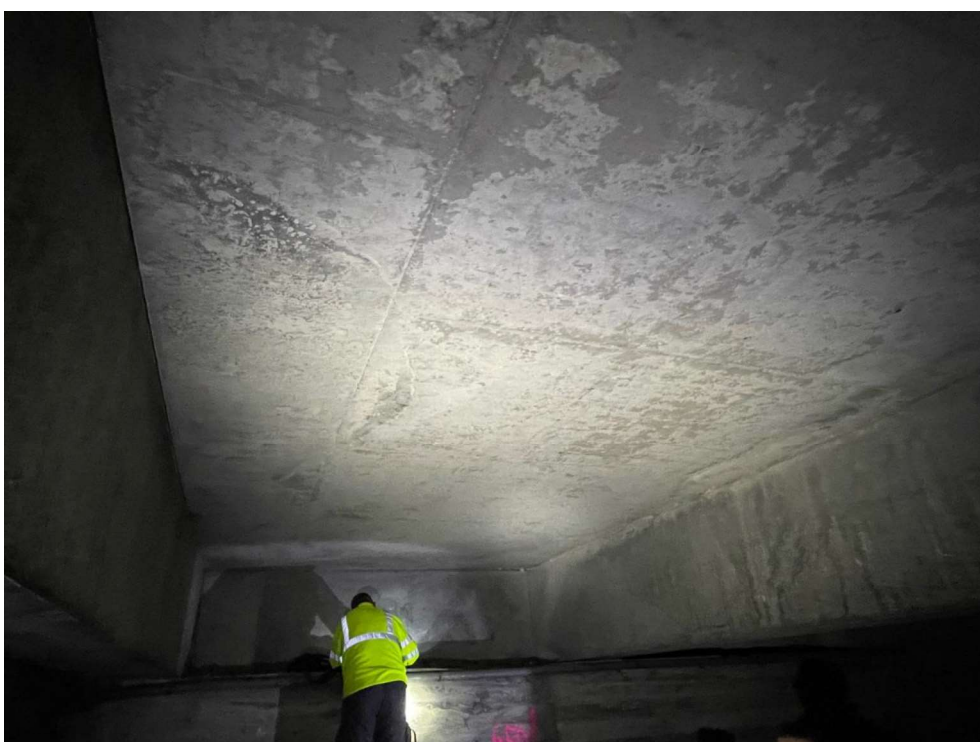


3. (28/02/2022 10:36:22)





4. (28/02/2022 10:37:34)

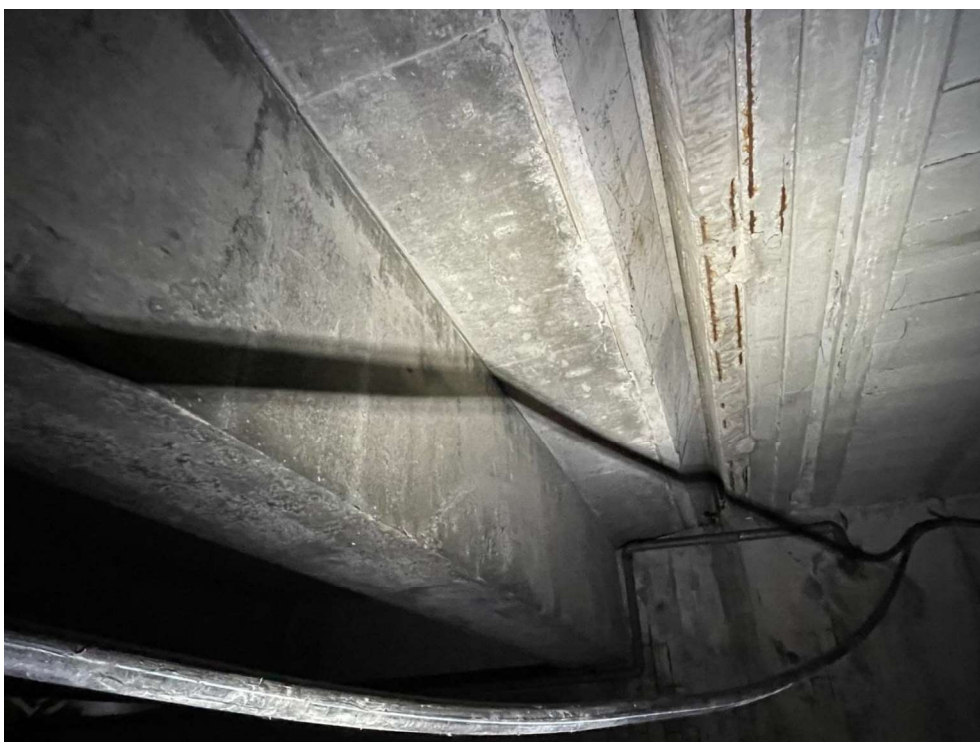


5. (28/02/2022 10:38:03)





6. (28/02/2022 10:38:08)



7. (28/02/2022 10:38:45)





8. (28/02/2022 10:38:55)

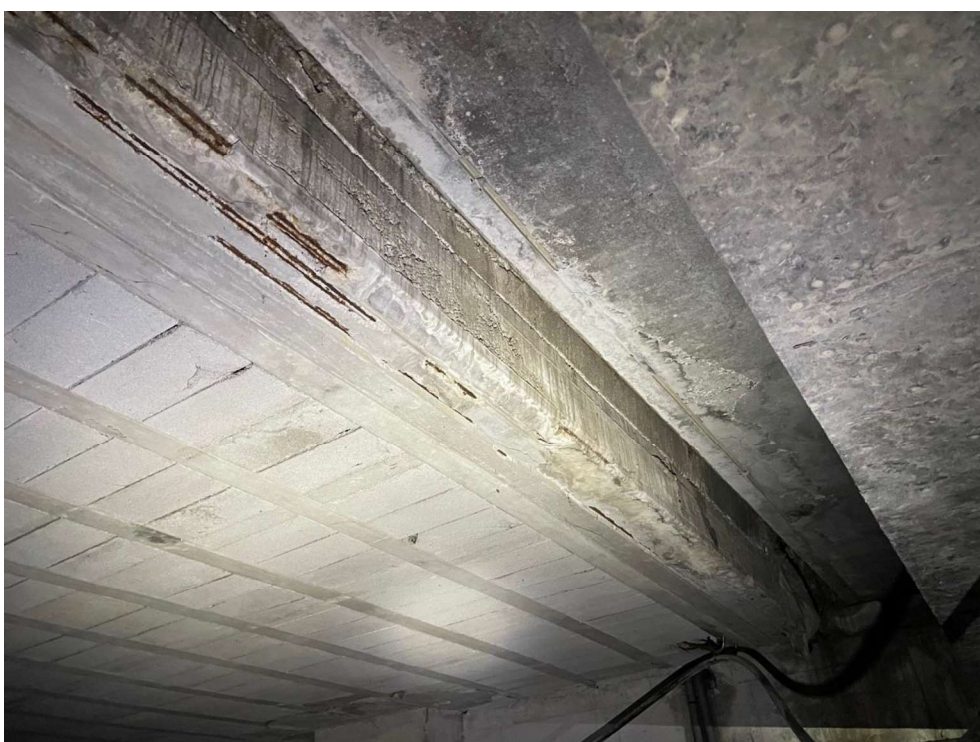


9. (28/02/2022 10:39:11)





10. (28/02/2022 10:39:15)

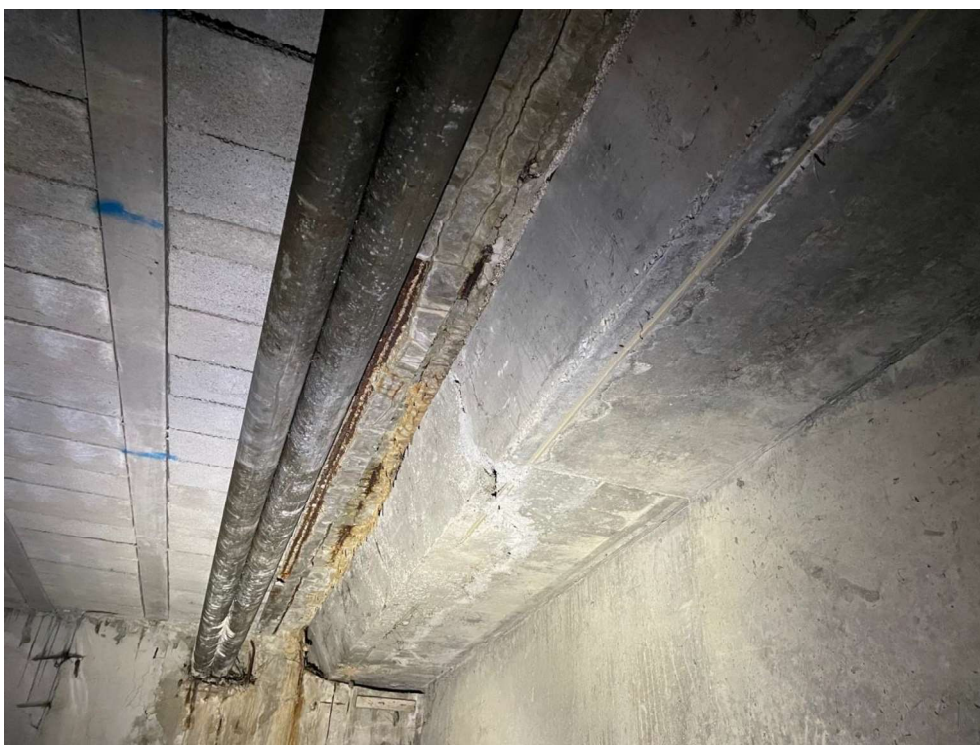


11. (28/02/2022 10:41:56)





12. (28/02/2022 10:42:10)



13. (28/02/2022 10:46:10)





14. (28/02/2022 10:46:27)

Mes constatations terminées, je me suis retiré en mon Etude et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 11 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Mickaël NARDEUX
Huissier de Justice

Cout du présent constat : à l'original



4. Constat d'Huissier

4.3 Après travaux

Maître Mickaël NARDEUX

HUISSIER *de* JUSTICE



PROCÈS-VERBAL de CONSTAT



09.87.41.07.49

Constat 7j/7 : 06.51.80.18.82

Les Cariatides – « Résidence Héméra »

79, Avenue Victor Tuby

06140 VENCE

etude@huissier-nardeux.fr

contact@constat-vence.fr



Maître Mickael NARDEUX

HUISSIER *de* JUSTICE

79, Avenue Victor Tuby

Les Cariatides

« Résidence Héméra »

06140 VENCE



Tel. 09.87.41.07.49

etude@huissier-nardeux.fr

Ligne constat. 06.51.80.18.82

contact@constat-vence.fr

EXPEDITION CONFORME

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**LE MERCREDI SIX JUILLET
DEUX MILLE VINGT DEUX
à partir de 14 heures 00.**

A la requête de :

SASU DEMCY, au capital de 3011264 Euros, immatriculée au RCS sous le n° 404 490 476, ayant son siège social Etablissement Chastagner Agence Sud 99, Rue Jean Aubert - ZI GREZAN à NIMES (30000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal

Lequel m'a préalablement exposé :

Que la société requérante a procédé à la réalisation de travaux de démolition de l'école Les Gergles située boulevard François Suarez à 06340 LA TRINITE.



Que postérieurement à la fin des travaux, il me sollicite à l'effet de me rendre sur place et de procéder à toutes constatations utiles des avoisinants.

Déférant à cette réquisition ,

Je, Maître Mickaël NARDEUX, Huissier de Justice à la résidence de 06140 VENCE, 79, Avenue Victor Tuby, soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

2 Boulevard François Suarez

06340 LA TRINITÉ

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Antoine MONNIER, Conducteur de travaux DEMCY, ainsi déclaré,
Madame Madeleine FIORUCCI, Propriétaire au numero 15, ainsi déclarée,
Madame Sylvie BARET, DIRECTION AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE VILLE DE LA,TRINITE,
ainsi déclarée,

Monsieur Patrick MIRALLES, Responsable services technique ville,de la trinite, ainsi déclaré,

Monsieur Jeremie SAUVAN, COORDINATEUR DAP LA TRINITE, ainsi déclaré,
Monsieur Michel ROUX, Propriétaire au numero 23, ainsi déclaré,
Monsieur Marc FINE, PROPRIETAIRE AU NUMERO 19 AVE JEAN JAURES, ainsi déclaré,
Monsieur Claude FERRERI, Propriétaire au 17, ainsi déclaré.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :



1. PROPRIÉTÉS PRIVÉES BORDANT LE CÔTÉ SUD DU CHANTIER

1.1. Propriete cadastrée section AZ numéro 293 - Mme FIORUCCI Madeleine

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

Sur place Madame FIORUCCI Madeleine me déclare n'avoir constaté aucun nouveau désordre suite aux travaux concernant sa cour privative longeant le chantier.

Sur place, je ne relève aucun désordre nouveau apparent.

Madame FIORUCCI me présente un document dactylographié sur deux pages qu'elle souhaite que j'annexe au présent procès-verbal de constat. Ce document sera photographié et annexé au présent procès-verbal de constat.





1.



2.





3.

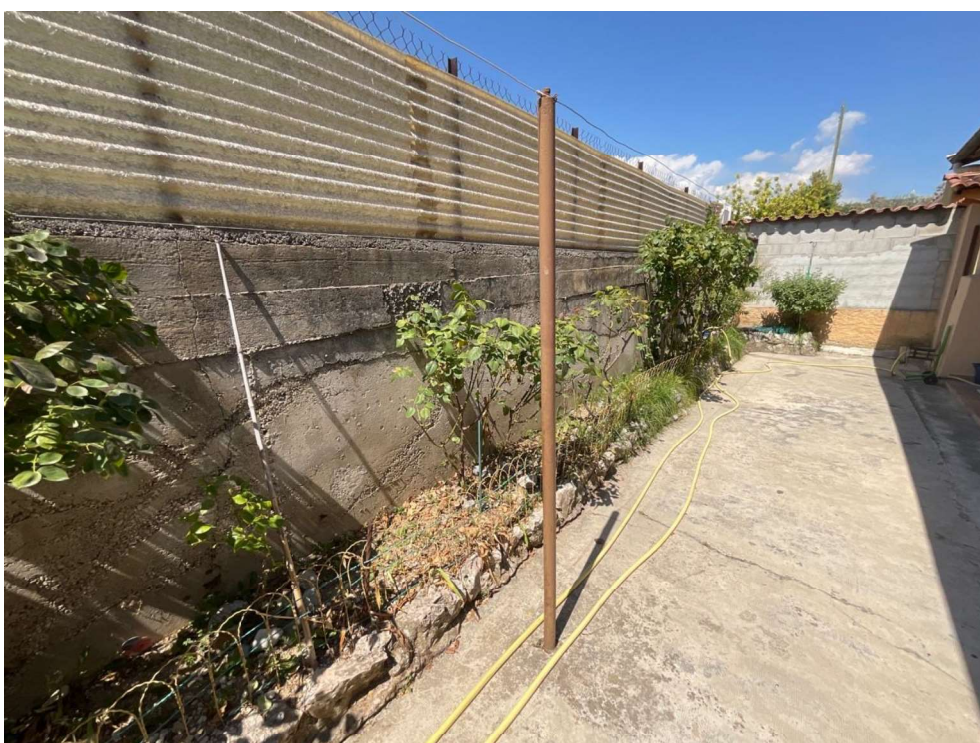


4.





5.



6.





7.



8.





9.



1.2. Propriété cadastrée section AZ numéro 299

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

Depuis la propriété de Madame FIORUCCI, je réalise cinq clichés photographique du mur bordant le côté Nord de la parcelle AZ n°299, lequel est surélevé d'un barreaudage de clôture métallique en état d'usage apparent..

Le mur ne présente pas de dégradation nouvelle apparente





1.



2.





3.



4.





5.



1.3. Propriété cadastrée section AZ numéro 325 - Monsieur Claude FERRERI

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:15:30)

Sur place, je rencontre Monsieur FERRERI qui souhaite apporter une réserve sur les travaux de démolition réalisés. Il me déclare que le terrain du chantier voisin a été surélevé d'environ 60 cm le long de son mur de clôture et qu'il craint une possible inondation de sa propriété et des fonds bordant le côté Sud du terrain objet des travaux en cas de fortes pluies. Il demande que des travaux ayant pour objet de canaliser les eaux de pluies et découlement soient rapidement effectués afin de sécuriser les riverains.

Le mur bordant le côté Nord de la parcelle AZ numéro 325 ne présente aucune dégradation nouvelle.





1.

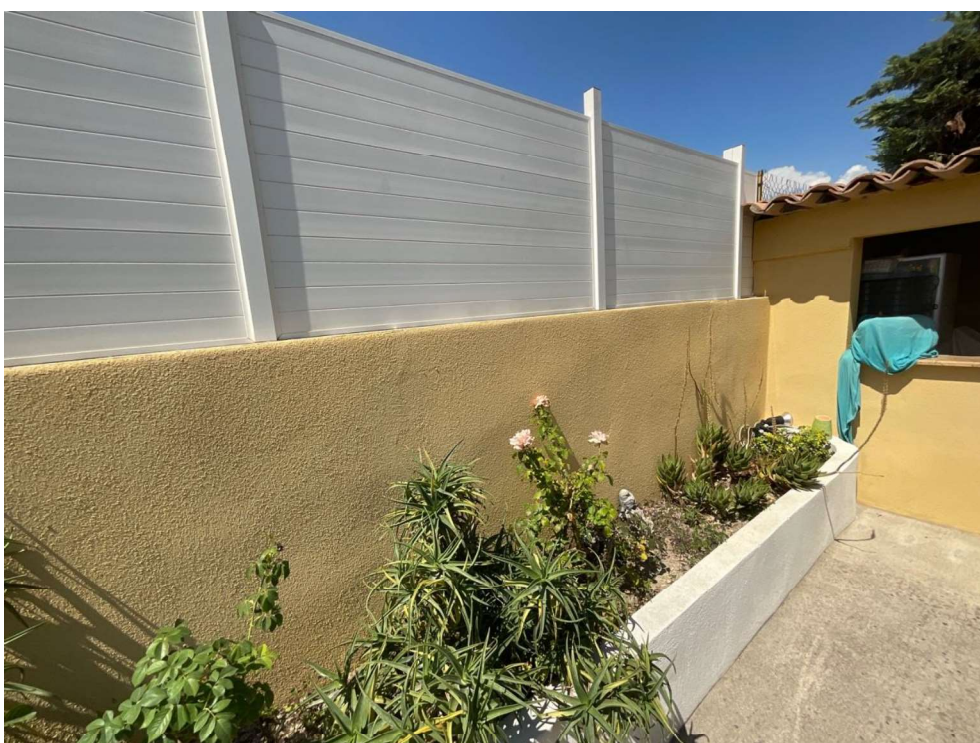


2.





3.



4.



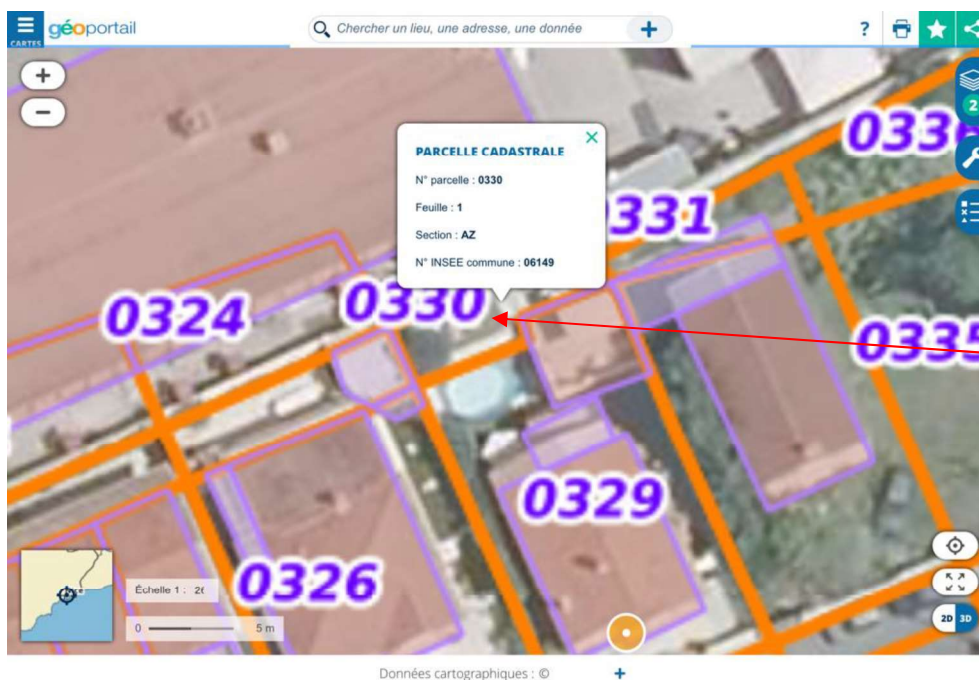


5.



1.4. Propriété cadastrée section AZ numéro 330 - Monsieur FINE Marc

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

Monsieur FINE présent, nous laisse accéder à sa propriété.

Aucune dégradation nouvelle apparente n'est relevée sur la zone de terrain située au Nord de la villa édifiée sur la parcelle 329.

Sur place, Monsieur FINE me déclare ne pas avoir relevé de désordre nouveau sur la partie Nord de sa propriété mais que des fissures seraient apparues sur les murs extérieurs de la partie Sud de la bâtisse.

Après lui avoir indiqué que ces murs, éloignés du chantier, n'avaient pas été constatés lors de l'état des lieux d'entrée, celui-ci se met en colère et nous prie de rapidement quitter sa propriété.



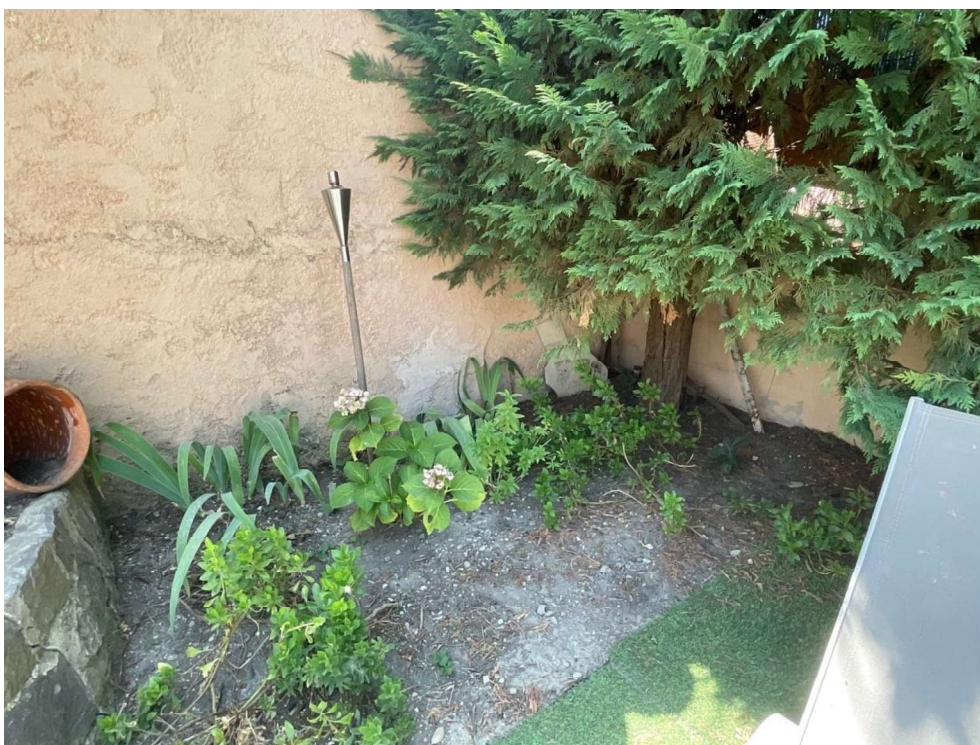


1.

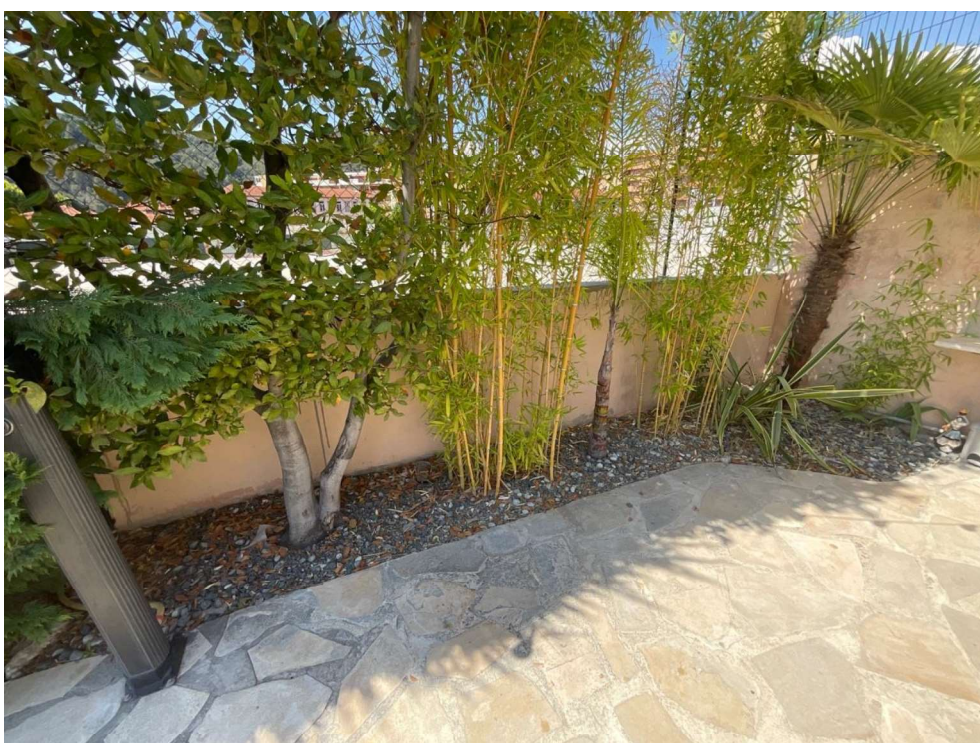


2.





3.

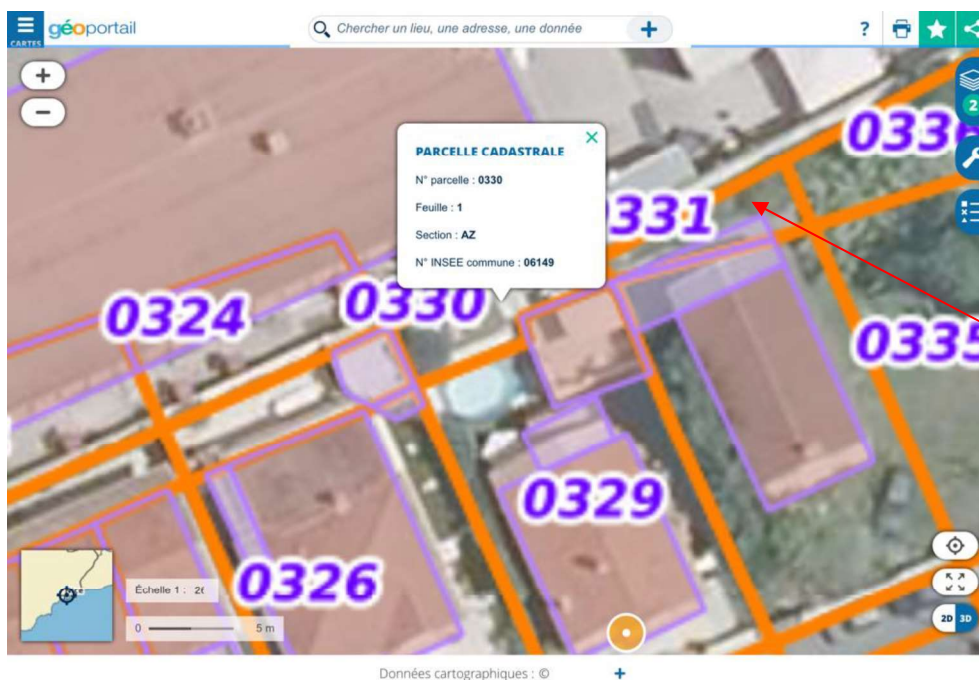


4.



1.5. Propriété cadastrée section AZ numéro 331

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:26:33)

Depuis la propriété de Monsieur et Madame ROUX, je constate que la partie visible du mur recouvert d'un crépi ancien avec deux fenêtres grillagées bordant le côté Nord de la parcelle ne présente pas de nouveau désordre apparent.





1.



2.



1.6. Parcelle cadastrée section AZ numéro 337 - Mr ROUX Michel

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

Sur place, je rencontre Monsieur ROUX Michel me déclare que les travaux de démolition réalisés n'ont généré aucune nouvelle dégradation sur la propriété.

Sur la partie Nord de la propriété, je ne relève aucun nouveau désordre apparent.





1.



2.





3.



4.





5.



6.





7.



2. ETAT DES MURS D'ENCEINTE DÉLIMITANT LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AZ numéro 323 - Chantier de démolition

2.1. Mur d'enceinte surélevé d'une clôture métallique bordant le côté Est de la parcelle AZ numéro 323

Les panneaux de clôture grillagés rigide à mailles rectangulaires surélevant le mur d'enceinte sont doublés de bacs acier.

Je ne relève aucun désordre nouveau le long du mur d'enceinte.

Deux coffrets électriques de chantier sont entreposés dans l'angle de mur Sud-Est. Ces deux coffrets seront retirés par la société DEMCY.

Quelques anciens pneus de voiture sont stockés au sommet de la rampe permettant de sortir du terrain par l'accès chantier Est. Ces pneus usagers seront également retirés par la société DEMCY.



1.





2.

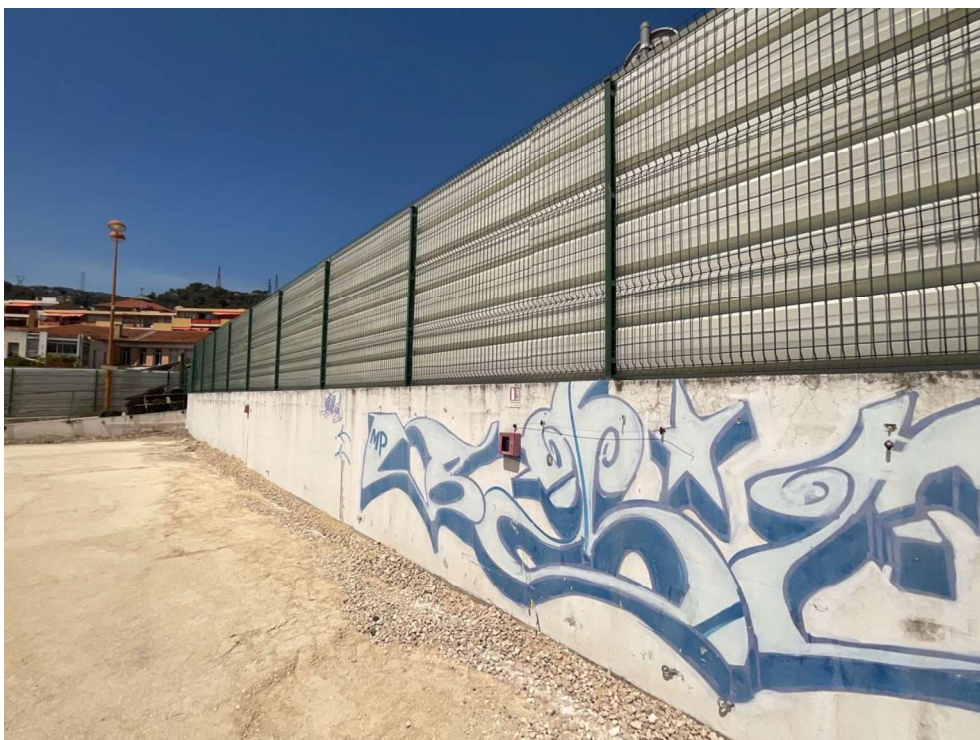


3.





4.



5.





6.

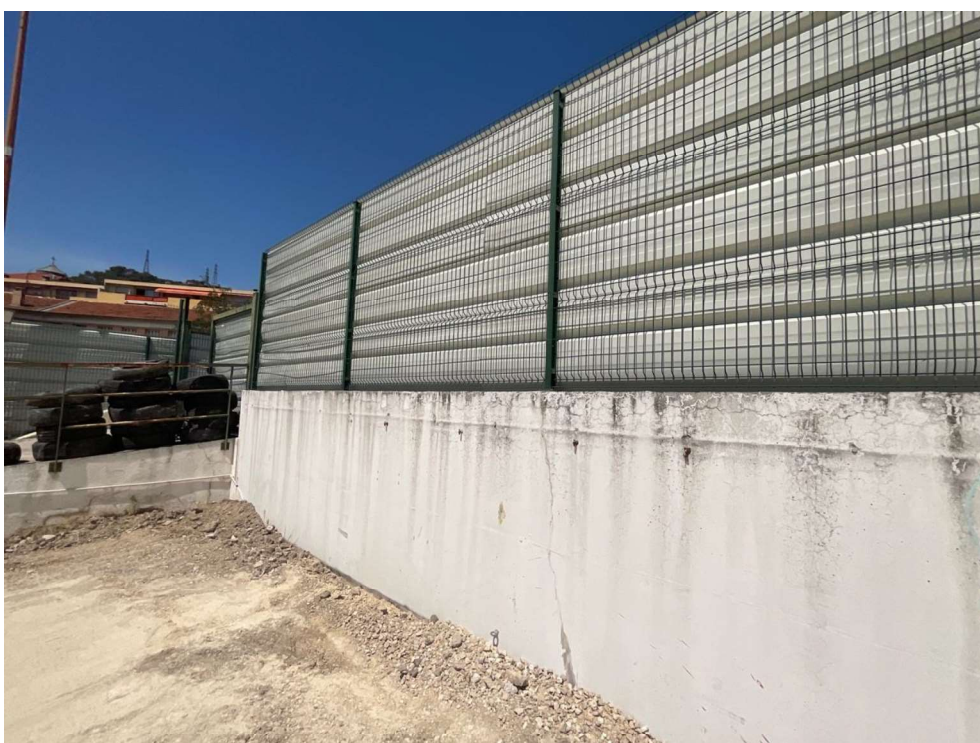


7.





8.

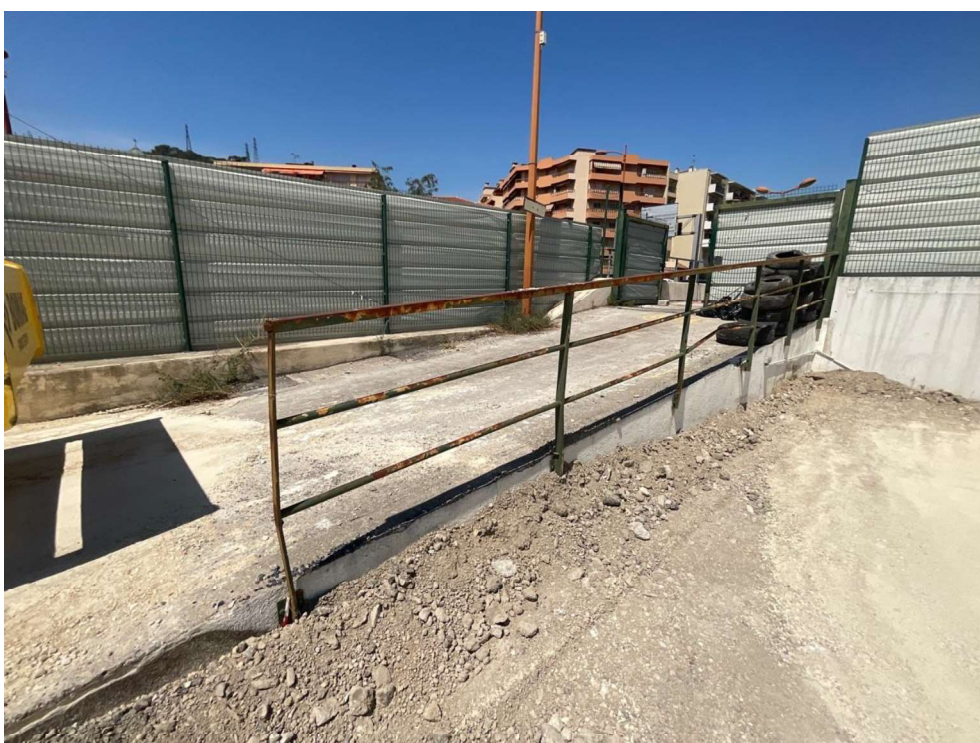


9.



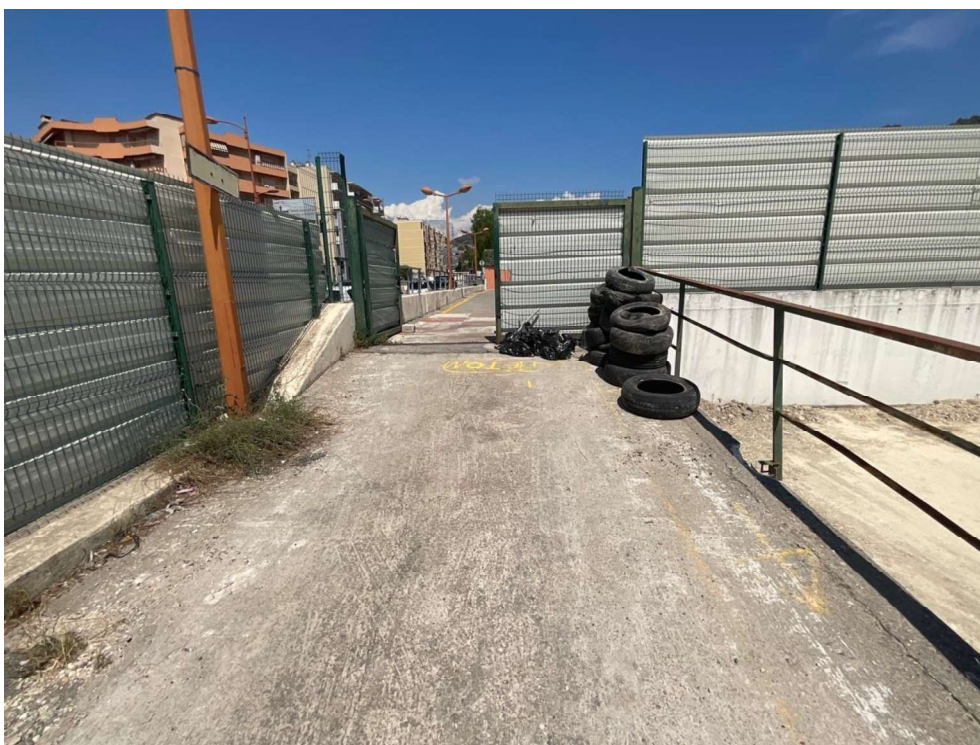


10.



11.





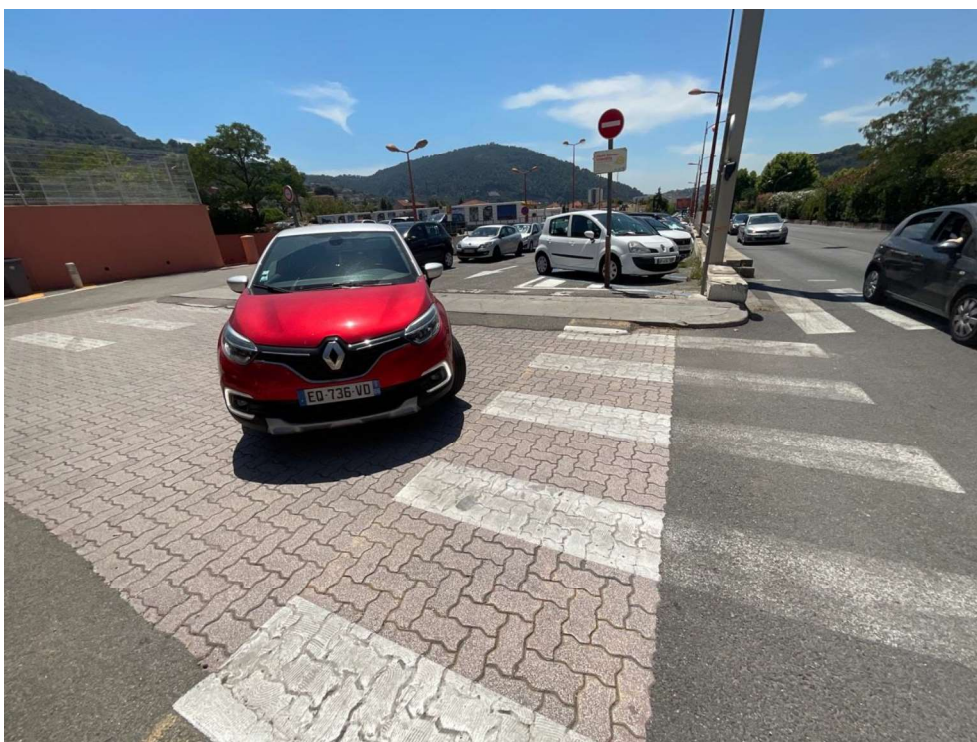
12.



2.2. Accès chantier à la parcelle cadastrée section AZ numéro 323 depuis la bordure Nord de la parcelle 564:

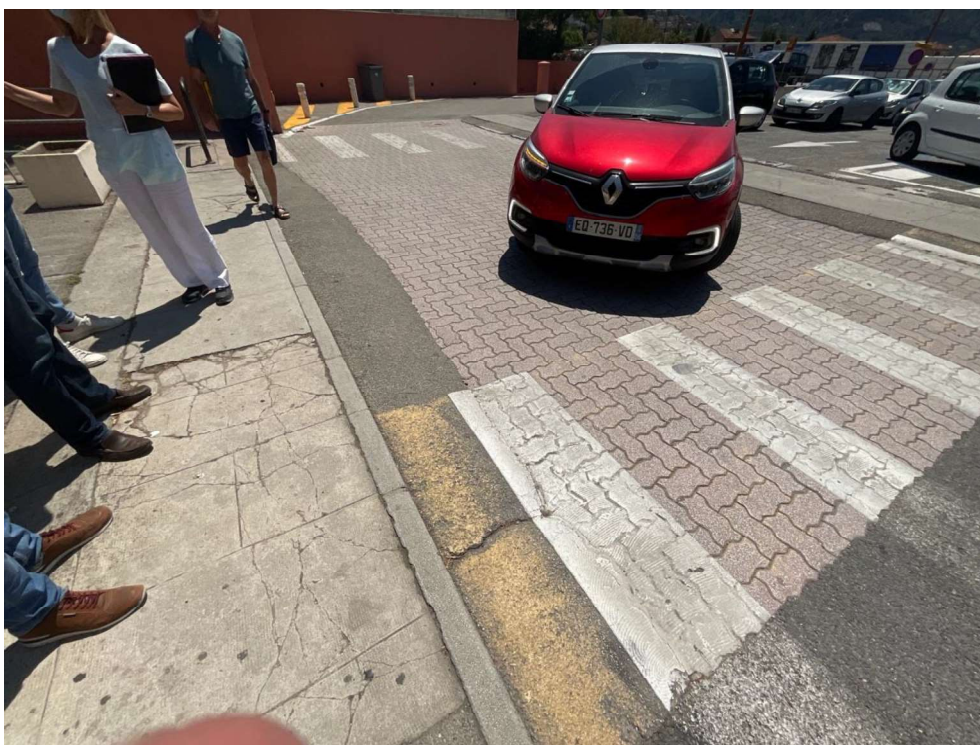
Je ne relève aucune dégradation nouvelle de l'accès chantier entre le carrefour routier et le portail d'entrée de l'accès chantier.

Je relève uniquement la présence de marquages au sol à la peinture de couleur jaune le long du cheminement de l'accès chantier au niveau du parking.



1.





2.

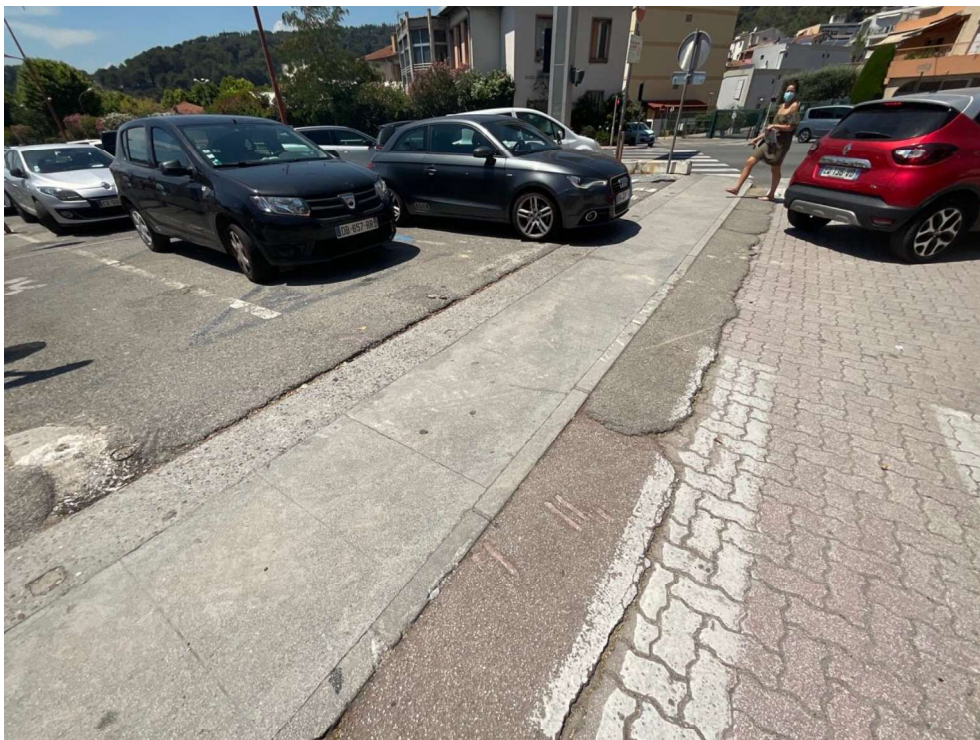


3.



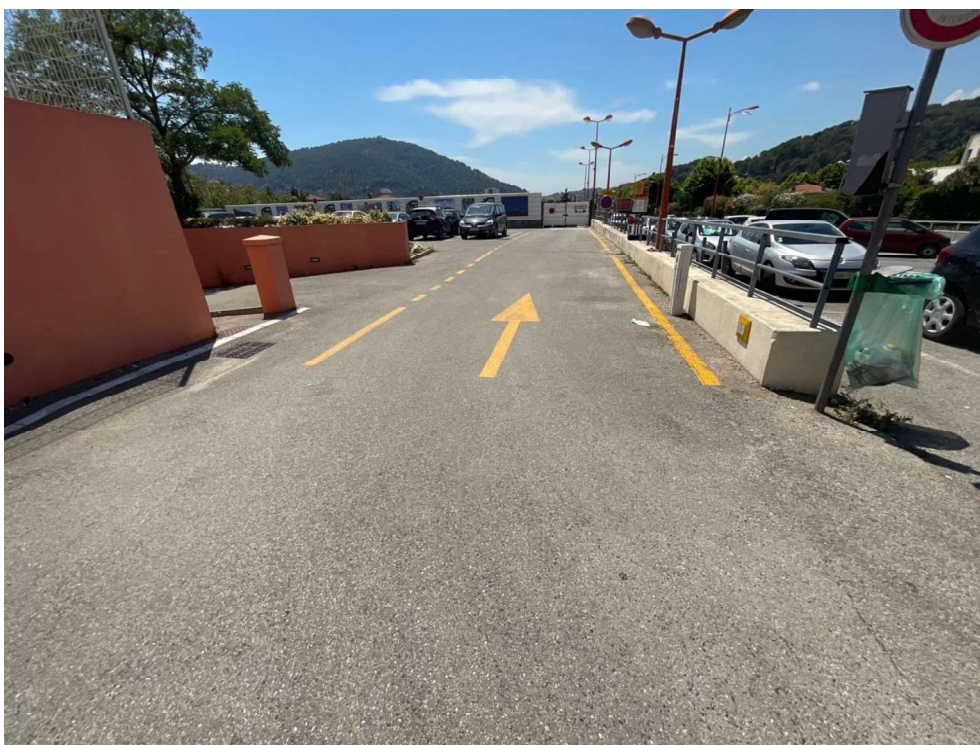


4.

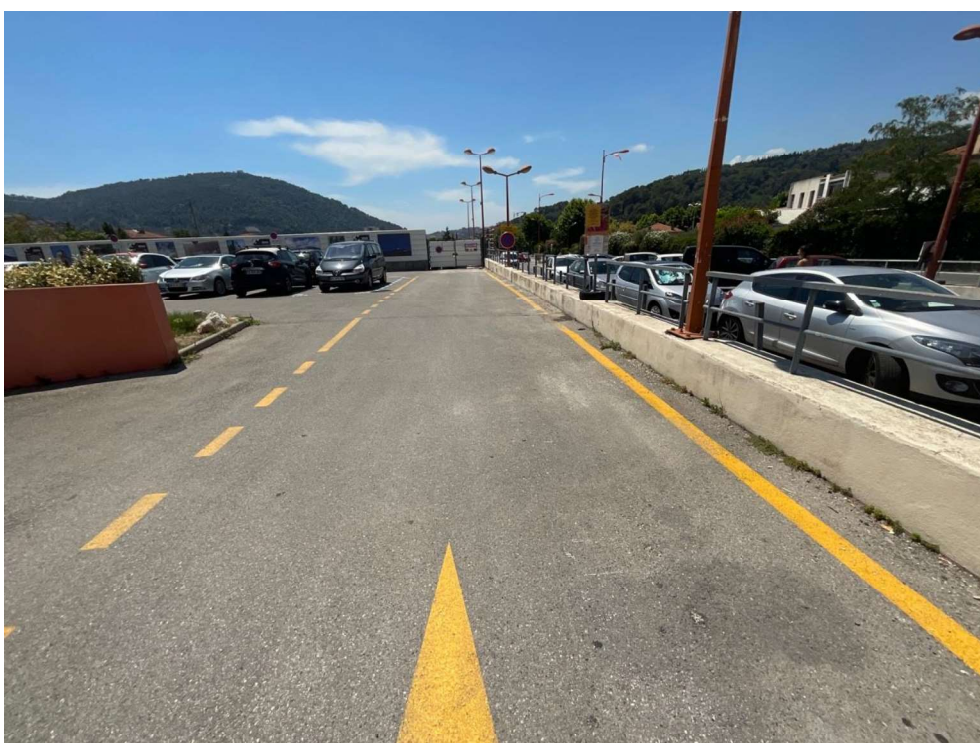


5.



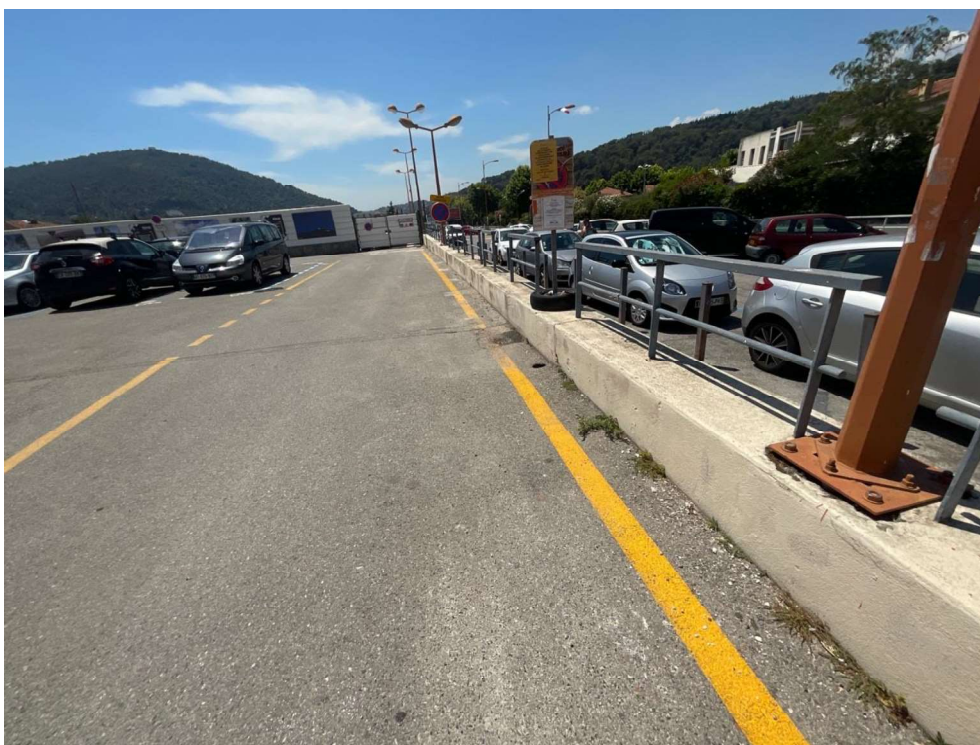


6.

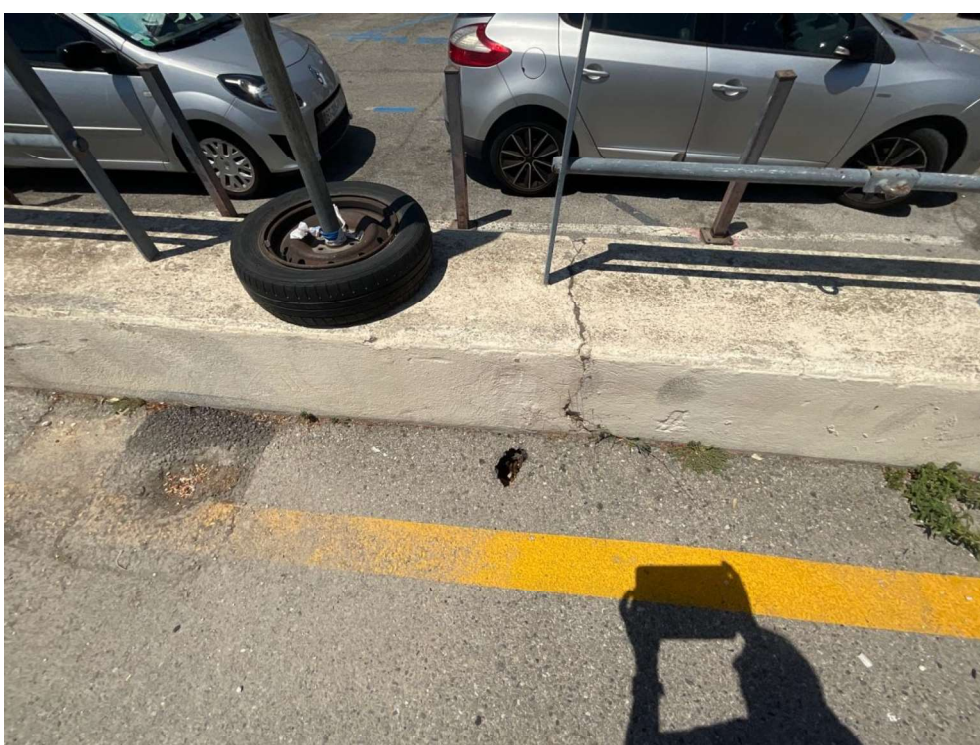


7.



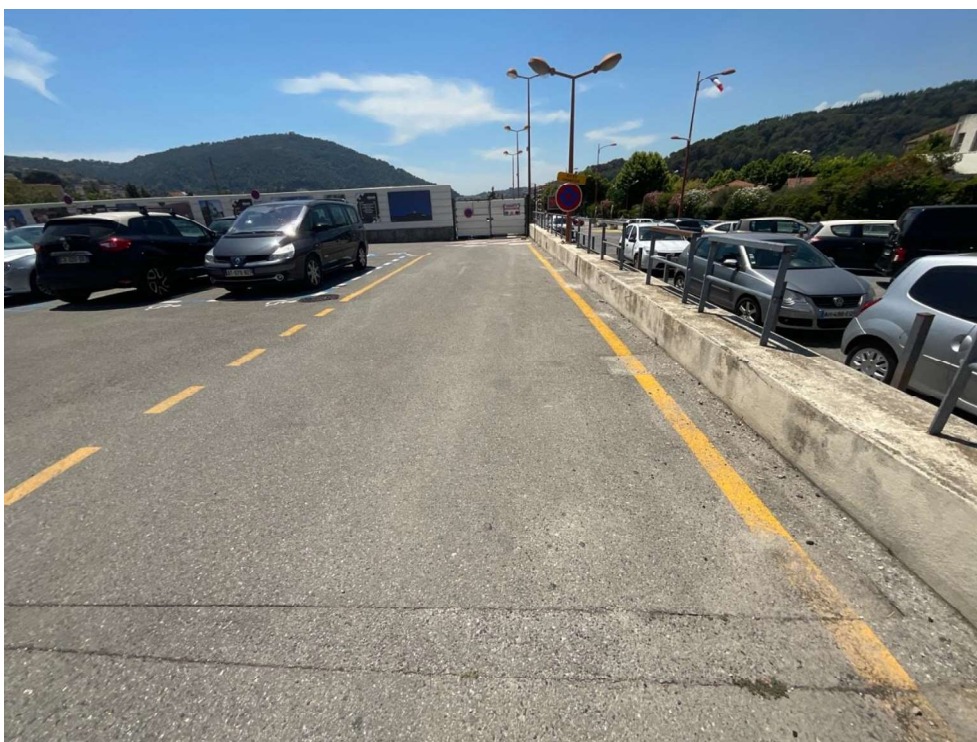


8.

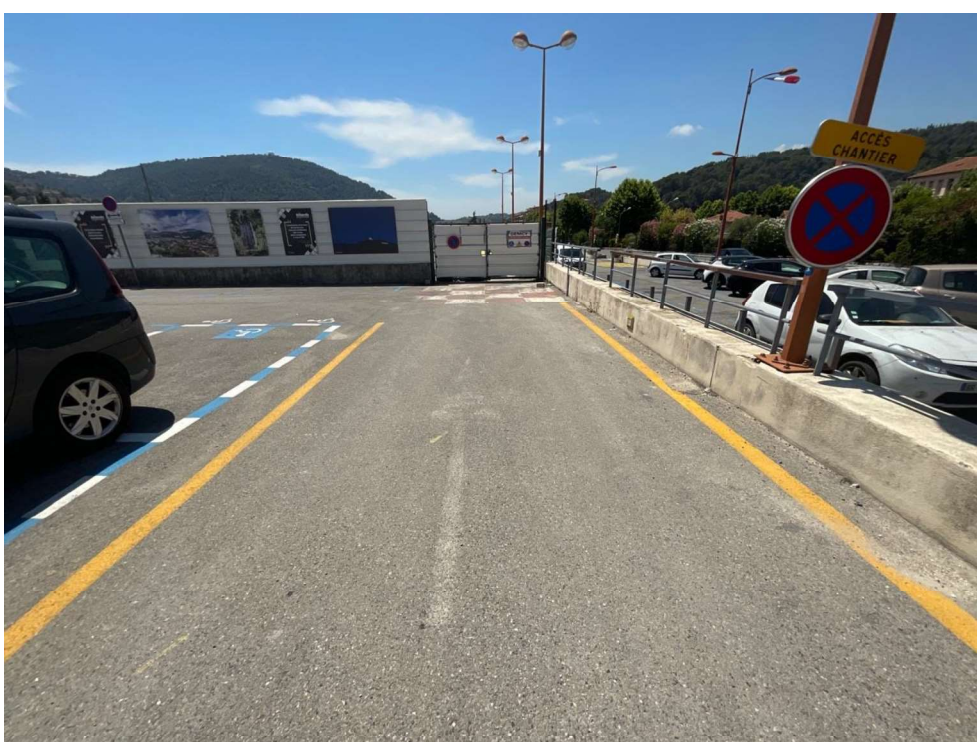


9.





10.

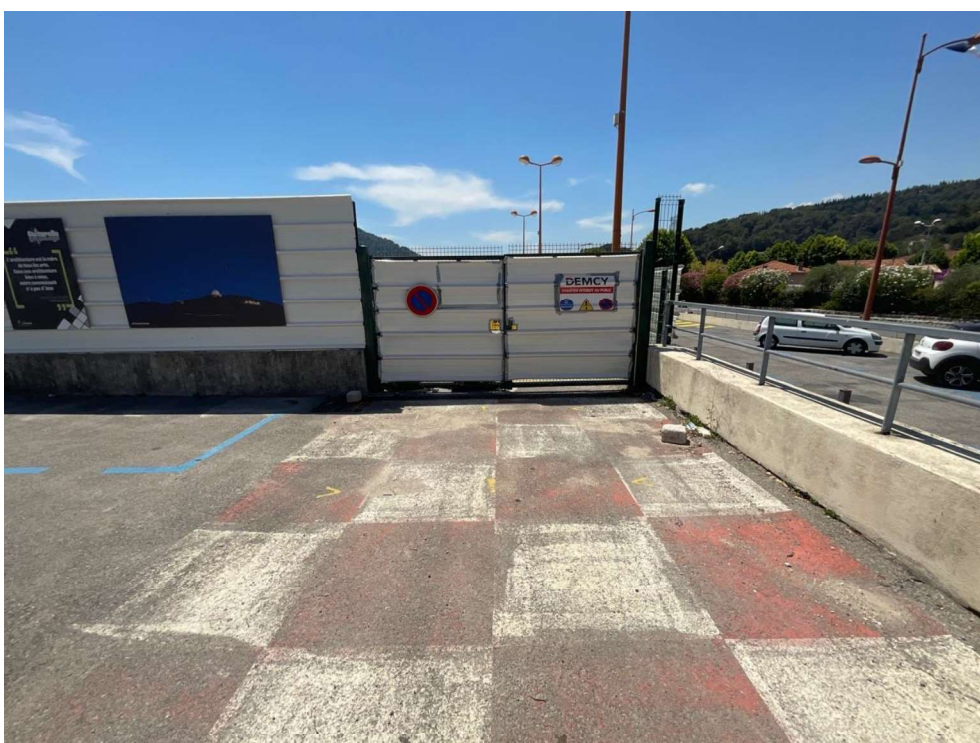


11.





12.



13.





14.



2.3. Carrefour Routier Boulevard Suarez / Rue Escoffier

Au niveau du carrefour routier, l'enrobé recouvrant la chaussée est en bon état d'usage général et ne présente aucune dégradation nouvelle.

Des marquages provisoires peints de couleur jaune sont visibles sur la voie descendante Sud de circulation du boulevard Suarez.



1.





2.



3.





4.



5.





6.



2.4. Mur d'enceinte bordant le côté Nord de la parcelle cadastrée section AZ numéro 323:

Le muret d'enceinte bordant le côté Nord du terrain est surélevé d'une clôture métallique à panneaux rigides à maille rectangulaire. Cette clôture est doublée de tôles bac acier.

En partie Ouest de la clôture, le muret est surélevé de travée en acier peintes de couleur verte dont certaines sont doublées de panneaux métalliques pleins également peints de couleur verte.

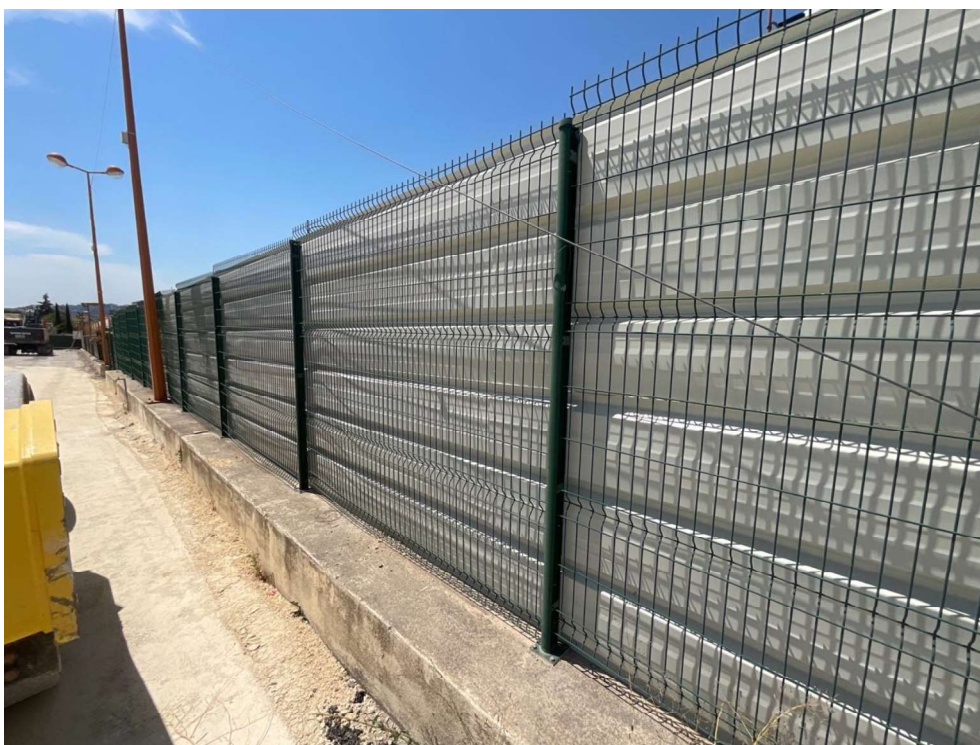
A l'extrémité Ouest de la clôture, dans le prolongement de ses panneaux pleins, l'accès à la parcelle du chantier est fermé par des palissades de chantier en bac acier maintenues par des jambes de force et des plots béton.

Le portail d'entrée métallique ainsi que les murs d'enceinte ceignant le portail ne présentent pas de dégradation nouvelle. L'extrémité Est du mur bordant le côté Est du portail est sectionnée.



1.





2.



3.





4.



5.





6.



7.





8.



9.





10.



11.

